

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 960**18 septembre 2003****SOMMAIRE**

Agria Benelux, S.à r.l., Wasserbillig	46046	ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	46061
AIS Adv. Ind. Systems Holding S.A., Luxembourg .	46048	Innoclean S.A., Leudelange	46062
Alienor S.A., Luxembourg	46074	Innoclean S.A., Leudelange	46062
Ancamico S.A., Luxembourg	46079	Investcolux S.A. Holding, Luxembourg	46072
Atrium, S.à r.l., Steinfort.	46048	Italgamma S.A., Luxembourg	46060
Automat' Services, S.à r.l., Leudelange	46066	Kaffihaus, S.à r.l., Dudelange	46044
Bacon S.A., Luxembourg	46074	Kanto S.A., Luxembourg	46078
BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Luxembourg . .	46066	Kem-Fin International S.A.	46047
Bianchi Vending International S.A., Luxembourg .	46077	Krabbelstuff, S.à r.l., Howald	46042
Bipielle Investment Fund, Sicav, Luxembourg . .	46080	Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.,	
Boucherie Grober, S.à r.l., Eischen.	46049	Luxembourg	46034
Cabot Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg.	46047	Luxus Investissement S.A., Luxembourg	46077
Cabot Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg.	46050	Luxus Investissement S.A., Luxembourg	46077
Carrérouge, S.à r.l., Luxembourg.	46046	Luxus Investissement S.A., Luxembourg	46077
Celau S.A., Howald	46046	Luxus Investissement S.A., Luxembourg	46078
Cencan S.A., Luxembourg	46034	LWB Holding S.A., Luxembourg	46049
Cobra Trade S.A., Luxembourg	46060	Lyrea Holding S.A., Luxembourg	46043
Compass Consulting S.A., Mamer	46073	5M Europe S.A., Luxembourg	46060
Crème S.A., Luxembourg	46050	Masi, S.à r.l., Luxembourg	46060
Crossroad Holding S.A., Luxembourg	46046	Medigate Télécommunication S.A., Luxembourg	46072
Dalkia S.A., Luxembourg	46050	Moreland Holding S.A., Luxembourg	46049
Defender S.A., Luxembourg	46079	Novelia Senior Services S.A., Leudelange	46072
Ecoprest S.A., Luxembourg	46049	Novelia Senior Services S.A., Leudelange	46072
Electricité Reisch S.A., Luxembourg	46045	Nulux Nukem Luxembourg, GmbH, Luxembourg.	46071
Etalux S.A., Howald	46047	Partak S.A., Luxembourg	46073
Euro Trade Distrib, S.à r.l., Luxembourg	46044	Penkins Investments S.A., Luxembourg	46075
Euro-Connect S.A., Luxembourg	46080	Praetor Investment S.A., Luxembourg	46041
Expand Invest S.A., Luxembourg	46034	Prémaman-Luxembourg S.A., Luxembourg	46048
Fenix S.A., Luxembourg	46045	Project Three S.A., Luxembourg	46071
Finami 443 Holding S.A., Luxembourg	46071	Prolingua International Language Center S.A., Lu-	
Finoblig S.A. et Cie S.C.A., Luxembourg	46051	xembourg	46080
Greenwill S.A., Luxembourg	46074	Publichic & Promochoch, S.à r.l., Luxembourg . . .	46051
Guilbert Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46035	Reinert, S.à r.l., Leudelange.	46079
Guilbert Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46041	Restaurant-Pizzeria-Auberge Charly's Gare, S.à r.l.,	
HWS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46062	Senningerberg	46049
HWS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46066	Rexfelgen Holding S.A., Luxembourg	46050
Ides International S.A., Luxembourg	46048	Rino S.A., Howald	46047
Immobilière Boceto S.A., Luxembourg	46073	Rubia, S.à r.l., Luxembourg	46041
Immobilière Boceto S.A., Luxembourg	46073	SCER London Residential Holdings S.A., Luxem-	
Immoser Holding S.A., Luxembourg	46078	bourg	46076

SCG STE Maurice 2, S.à r.l., Luxembourg	46056	W.T.M. S.A., Luxembourg	46055
SCG STE Maurice 2, S.à r.l., Luxembourg	46060	Washingtonova S.A., Luxembourg	46073
SCG STE Maurice 3, S.à r.l., Luxembourg	46051	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	46042
SCG STE Maurice 3, S.à r.l., Luxembourg	46055	Wingsgate Holding S.A., Luxembourg	46043
Sedec S.A., Luxembourg	46048	Witex Floor S.A., Crauthem	46045
SOGA, Société de Gestion et d'Administration S.A., Esch-sur-Alzette	46061	World Equities Investments Holdings S.A., Luxem- bourg	46045
Stantum International Café S.A., Luxembourg . . .	46044	Ypoqu Holding S.A., Luxembourg	46067
Tobago Finance Holding S.A., Luxembourg	46047	Ypoqu Holding S.A., Luxembourg	46067
Tomitrois S.A., Luxembourg	46068	Ypoqu Holding S.A., Luxembourg	46067
TRX Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46076	Ypoqu Holding S.A., Luxembourg	46067
TRX Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46076	Ziban Holding S.A., Luxembourg	46066
Tropan Holding S.A., Luxembourg	46043	Zirkem S.A., Luxembourg	46044

CENCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 23.451.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2003.

CENCAN S.A.

Signature

Administrateur

(050573.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

EXPAND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.621.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2003.

EXPAND INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050575.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.870.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective on January 15, 2003

It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Germano Volpi, Mr Giorgio Ricchebuono and Mr Maurizio Grilli as Directors of the company.
- to co-opt Mr Gianluigi Sagramoso as Director in replacement of Mr Giorgio Ricchebuono.
- that Mr Gianluigi Sagramoso will terminate his predecessor's mandate.
- to appoint Mr Cesare Sagramoso as Chairman of the Board in replacement of Mr Germano Volpi.
- to propose to the next General Meeting of the shareholders to ratify the co-option of Mr Gianluigi Sagramoso.

Certified true extract

For LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00073. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050582.3/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**GUILBERT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GUILBERT LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.984.

In the year two thousand three, on the second day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GUILBERT S.A., a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 126, avenue du Poteau, Senlis (Oise), France, here represented by Mr Ivan Cornet, avocat, residing in Brussels, by virtue of a proxy, given in Senlis, on May 16, 2003 and

GUILBERT FRANCE S.A., a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 126, avenue du Poteau, Senlis (Oise), France, here represented by Mr Ivan Cornet, avocat, residing in Brussels, by virtue of a proxy, given in Senlis, on May 16, 2003.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of GUILBERT LUXEMBOURG S.A., (hereinafter the «Company») a société anonyme having its registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under Section B, number 52.984, incorporated pursuant to a notarial deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on November 17, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated January 24, 1996, number 44. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed under private seal on April 22, 2002, published in the Mémorial C number 1128, dated July 25, 2002.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr Ivan Cornet, attorney-at-law, residing in Brussels, Belgium, in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to convert the form of the Company from a société anonyme to a société à responsabilité limitée and to modify the articles of incorporation of the Company to reflect the new corporate form.

As a consequence of the conversion, the corporate name of the Company will be GUILBERT LUXEMBOURG, S.à r.l., and each share of the société anonyme will be converted in a share of the société à responsabilité limitée.

Second resolution

The general meeting of the shareholders decides to restrict the power of representation of the Company. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers of the Company or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers. The articles of incorporation of the Company are modified accordingly.

Third resolution

The general meeting of the shareholders decides to add an English version to and to modify the Company's articles of incorporation to read as follows:

«A.- Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GUILBERT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B.- Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares without designation of a par value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them in front of the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C.- Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of three or more members, who need not be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers of the Company or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 18. The board of managers may delegate part of its powers to committees consisting of such member or members of the board as it sees fit and may define the powers of such committees.

D.- Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 19. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 21. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E.- Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 23. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F.- Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.»

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders accepts the resignation of and gives full discharge to all the current directors of the Company, i.e. Mr Yves Delahousse, Mr Bernard Ansart, Mr Pascal Guy Martin and GUILBERT S.A. and to the statutory auditor, Mr Rodolphe Gerbes.

The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- a) Mr Rolf van Kalderkerken, President, residing at Trade Port West, Columbusweg 33, NL-5928 La Venlo, born on March 25, 1950 at Gummersbach;
- b) Mr Rob Vale, Senior Vice President, residing at Towell Road Leicester, LE4 1BR, United Kingdom, born on May 16, 1956 at Wolverhampton;
- c) Mr Ernst Wessel, Vice President, residing at Trade Port West, Columbusweg 33, NL-5928 La Venlo, born on April 6, 1963 at Naarden;
- d) Mr Hubert Vanhoe, Managing Director Benelux, residing at 21A Alfons Dewitstraat, B-3078 Meerbeek, born on October 30, 1963 at Aalst; and
- e) Mr Yves Delahousse, director, residing at 428, avenue Raoul Servant, F-69280 Marcy l'Etoile, born on February 4, 1949 at Tourcoing.

Designation of the shareholders

All the shares are owned by:

GUILBERT S.A.	1,249 shares
GUILBERT FRANCE S.A.	1 share
Total:	1,250 shares

Current value of assets of the company

It results of the annual accounts of the company, which shall remain here annexed, that its current value is at least equal to the nominal value of the issued capital.

This valorisation is also acknowledged by the management of the Company by an attestation which will remain here annexed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand and five hundred euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

GUILBERT S.A., une société constituée et existante sous les lois françaises, ayant son siège social au 126, avenue du Poteau, Senlis (Oise), France, ici représentée par Monsieur Ivan Cornet, avocat, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration donnée à Senlis, le 16 mai 2003, et

GUILBERT FRANCE S.A., une société constituée et existante sous les lois françaises, ayant son siège social au 126, avenue du Poteau, Senlis (Oise), France, ici représentée par Monsieur Ivan Cornet, avocat, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration donnée à Senlis, le 16 mai 2003,

lesquelles resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire, annexées aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ces sociétés sont les actionnaires uniques de GUILBERT LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), société anonyme ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.984, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 24 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 22 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1128, en date du 25 juillet 2002.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de M. Ivan Cornet, avocat, demeurant à Bruxelles, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée et de modifier les statuts de la Société afin de refléter la nouvelle forme sociale.

Suite à la conversion, la dénomination sociale de la Société sera GUILBERT LUXEMBOURG, S.à r.l., et chaque action de la société anonyme est convertie en une part sociale de la société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de restreindre le pouvoir de représentation de la Société. La Société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la ou les signature(s) de toute autre personne à laquelle pareille pouvoir de signature aura été déléguée par le conseil de gérance. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter une version anglaise aux statuts et de les modifier comme suit:

«A.- Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GUILBERT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représentée par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C.- Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres ou plus, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants ou par la ou les signature(s) de toute autre personne à laquelle pareille pouvoir de signature aura été déléguée par le conseil de gérance.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Le conseil de gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés d'un ou de plusieurs membres du conseil de gérance et pourra définir les pouvoirs de ces comités.

D.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 21. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F.- Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission et donne décharge pleine et entière aux administrateurs actuels de la Société, soit M. Yves Delahousse, M. Bernard Ansart, M. Pascal Guy Martin et GUILBERT S.A. et au commissaire aux comptes, M. Rodolphe Gerbes.

Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) M. Rolf van Kalderkerken, Président, demeurant à Trade Port West, Columbusweg 33, NL-5928 La Venlo, né le 25 mars 1950 à Gummersbach;

b) M. Rob Vale, Senior Vice-Président, demeurant à Towell Road Leicester, LE4 1BR, Royaume-Uni, né le 16 mai 1956 à Wolverhampton;

c) M. Ernst Wessel, Vice-Président, demeurant à Trade Port West, Columbusweg 33, NL-5928 La Venlo, né le 6 avril 1963 à Naarden;

d) M. Hubert Vanhoe, Managing Director Benelux, demeurant à 21A Alfons Dewitstraat, B-3078 Meerbeek, né le 20 octobre 1963 à Aalst, et

e) M. Yves Delahousse, administrateur, demeurant au 428, avenue Raoul Servant, F-69280 Marcy l'Etoile, né le 4 février 1949 à Tourcoing.

Désignation des associés de la société

Toutes les parts appartiennent à:

GUILBERT S.A.....	1.249 parts	sociales
GUILBERT FRANCE S.A.....	1 part	sociale
Total:.....	1.250 parts	sociales

Valeur actuelle des actifs nets

Il résulte d'une situation comptable récente et des comptes annuels de la société, qui resteront ici annexés, que sa valeur nette actuelle est au moins équivalente à la valeur nominale du capital social souscrit.

Cette valorisation est également reconnue par l'organe de gérance de la Société aux termes d'une attestation qui restera annexée au présent acte.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à trois mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(046576.3/211/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**GUILBERT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GUILBERT LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.984.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

J. Elvinger.

(046579.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

RUBIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 86.579.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(050442.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PRAETOR INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.578.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 6 août 2003, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Marc Maurel de son mandat d'administrateur;
- de nommer en remplacement de Monsieur Marc Maurel, Monsieur Pierre Antoine Martel, demeurant au 43, rue Grignan, F-13006 Marseille en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004;
- de nommer en tant que réviseur d'entreprises de la société DELOITTE & TOUCHE domiciliée au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050536.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

KRABELSTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1353 Howald, 41, rue Pierre Conrad.

R. C. Luxembourg B 68.129.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Joëlle Hulten, éducatrice, demeurant à L-1353 Howald, 41, rue Père Conrad.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée KRABELSTUFF, S.à r.l., avec siège social à L-1353 Howald, 41, rue Pierre Conrad, (R.C. Luxembourg section B numéro 68.129), a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 233 du 2 avril 1999.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, évalué à 12.394,68 EUR.

3.- Que la soussignée, en tant qu'associée unique, a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée KRABELSTUFF, S.à r.l. Que l'activité de la société a cessé le 31 août 2001.

4.- Que l'associée unique déclare que la liquidation a eu lieu et est clôturée.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à demeurant à L-1353 Howald, 41, rue Père Conrad.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hulten, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2003, vol. 524, fol. 29, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2003.

J. Seckler.

(050450.3/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: EUR 1.104.400,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.757.

Transfert de parts sociales en date du 9 juillet 2003

Le 9 juillet 2003, DHCRE NOMINEES 2 LIMITED («DH2»), une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le n° 03867844, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London SW1Y 5JG a cédé 1 part sociale de WATERFRONT, S.à r.l., à la société OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le n° 03047123, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Le 9 juillet 2003, DHCRE NOMINEES 3 LIMITED («DH3»), une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le n° 03867853, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London SW1Y 5JG a cédé 1 part sociale de WATERFRONT, S.à r.l., à la société OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le n° 03047123, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Le 9 juillet 2003, DHCRE NOMINEES 4 LIMITED («DH4»), une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le n° 03867867, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London SW1Y 5JG a cédé 4 parts sociales de WATERFRONT, S.à r.l., à la société OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le n° 03047123, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02692. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050539.3/581/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LYREA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.118.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit.

- La Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050451.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

WINGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.835.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit.

- L'assemblée ratifie la cooptation de Maître René Faltz au poste d'administrateur.

- La Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050453.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

TROPAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.539.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit.

- La Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050454.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ZIRKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.184.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit.

- La Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050456.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

EURO TRADE DISTRIB, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 81.203.

L'Assemblée des associés de la société EURO TRADE DISTRIB s'est tenue le 9 juillet 2003.

A été décidée et acceptée la démission de Monsieur Pascal Canonne de son poste de gérant de la société avec pleine et entière décharge à compter du 17 juin 2003.

Elle confirme le mandat comme seul gérant de Monsieur Georges Gonez.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

P. Canonne, G. Gonez.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01504. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050462.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

KAFFIHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02797, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour KAFFIHAUS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050514.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

STANTUM INTERNATIONAL CAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 79.009.

Par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 octobre 2002:

Le siège social de la société a été transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050516.3/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

WORLD EQUITIES INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler, Madame Nathalie Triole et de Monsieur Yves Schmit.

- La Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050458.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FENIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02789, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour FENIX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050517.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

WITEX FLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 52, route de Hellange, Z.I.
R. C. Luxembourg B 42.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03519, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour WITEX FLOOR S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ELECTRICITE REISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 29.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour ELECTRICITE REISCH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050520.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CROSSROAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.684.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2003

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & CIE, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050464.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CARREROUGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 119, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 81.301.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050465.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

AGRIA BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.899.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03532, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour AGRIA BENELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050521.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CELAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 76.534.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour CELAU S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050522.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

RINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 76.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03544, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour RINO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050523.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ETALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 31.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03546, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour ETALUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050524.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CABOT LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.801.

En date du 31 juillet 2003 l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Terry Turner en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050529.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

KEM-FIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.657.

Le contrat de domiciliation daté du 17 octobre 2002 avec la société BILLON ET ASSOCIES, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été clôturé avec effet au 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050534.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

TOBAGO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 33.322.

Par la présente, M. Philippe Wolf démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 24 février 2003.

P. Wolf.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050542.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ATRIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 69.287.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03547, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour ATRIUM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050525.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 36.167.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050526.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SEDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 7, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 3.077.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour SEDEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050527.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

AIS ADV. IND. SYSTEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 25.018.

—
Par la présente, M. Philippe Wolf démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 24 février 2003.

P. Wolf.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050537.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

IDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 36.895.

—
Par la présente, M. Philippe Wolf démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 24 février 2003.

P. Wolf.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050545.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BOUCHERIE GROBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8472 Eischen, 33, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03558, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour BOUCHERIE GROBER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050528.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ECOPREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 74.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03534, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour ECOPREST S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050530.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE CHARLY'S GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 2, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 56.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03535, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE CHARLY'S GARE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050531.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LWB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 63.236.

Par la présente, M. Philippe Wolf démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 24 février 2003.

P. Wolf.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050546.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

MORELAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 39.026.

Par la présente, M. Philippe Wolf démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 24 février 2003.

P. Wolf.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050547.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CREME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 79.736.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03538, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour CREME S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050532.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CABOT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 35.955.575,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.802.

—
En date du 31 juillet 2003 l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Terry Turner en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050538.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

REXFELGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.326.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2003*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur Arno' Vincenzo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

REXFELGEN HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050541.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

DALKIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 18.830.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mai 2003 à Luxembourg

L'Assemblée décide de ratifier les résolutions suivantes;

- L'Assemblée décide de reconduire en qualité de commissaire aux comptes la société SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et représentée par Madame Nathalie Briers, pour une période d'un an, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050544.3/1682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PUBLICHIC & PROMOCHOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 34, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 22.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour PUBLICHIC & PROMOCHOC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050533.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FINOBLIG S.A. ET CIE, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-2953 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.888.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 juillet 2003, il a été décidé de nommer en tant que commissaire à la liquidation Monsieur Patrick Sganzerla, 11b, boulevard Joseph II, L-1026 Luxembourg en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050535.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SCG STE MAURICE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.851.

In the year two thousand three, on the eleventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SCG STE MAURICE 3, S.à r.l., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on December 23, 2002, inscribed at trade register Luxembourg section B number 90.851.

The meeting is composed by the two members, SCG STE MAURICE 2, S.à r.l. (485 shares) and CATALYST DUFY LLP (15 shares), both here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The members decide to ratify the two novation agreements entered into between the company and SCG STE MAURICE 2, S.à r.l. and between the company and CATALYST DUFY LLP on May 20, 2003 pursuant to which the terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds have been terminated with effect as from the execution of the new terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003 and further decide to approve the new terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003.

Second resolution

The members, decide to issue 390,750 (three hundred ninety thousand seven hundred fifty) convertible bonds as consideration for a loan amounting to € 9,768,750 (nine million seven hundred sixty-eight thousand and seven hundred fifty euros).

They consist in non-negotiable securities, and may, be transferred only in accordance with the terms and conditions provided for in the law for the shares.

Third resolution

It is decided to admit to the subscription of the 390,750 (three hundred ninety thousand seven hundred fifty) convertible bonds the following subscribers, able to become owners of new shares of the Company on single bond conversion's request:

1) SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	382,935
2) CATALYST DUFY LLP, Second Floor, 5 Wigmore Street, London W1U 1PB	7,815
Total: three hundred ninety thousand seven hundred and fifty bonds.....	390,750

Intervention - Subscription

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies,

declared to subscribe to the 390,750 (three hundred ninety thousand seven hundred fifty) convertible bonds, issued on payment in cash of a loan to the Company amounting to € 9,768,750 (nine million seven hundred sixty-eight thousand and seven hundred fifty euros) and on terms of and pursuant to the terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds concluded between the Company and the current bondholders, with unanimous consent of the shareholders, Agreement to which it will be referred as the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds».

Fourth resolution

The members decide to charge the Management committee of the Company to state the conversion's request in accordance with the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds» and to carry out the conversion.

Fifth resolution

The members decide to create a special conversion authorised share capital in order to reflect the bond's conversions.

The Management committee will increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the conversion authorised share capital subject to the specific limits and conditions set out as follows:

(1) The subscribed share capital may only be increased on the Board's initiative by an amount of not more than € 9.768.750 (nine million seven hundred sixty-eight thousand and seven hundred fifty euros) in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds» and the present shareholder's decisions, by creating and issuing such number of ordinary shares of EUR 25 (twenty-five euro) each as set out by the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds», and being understood that:

(2) the authorisation will expire on the date fixed in the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds»,

(3) the Management committee is authorised to issue the new ordinary shares only to the following bondholders:

1) SCG STE MAURICE 2, S.à r.l.

2) CATALYST DUFY LLP

(4) the Management committee is specially authorised to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to bondholders on conversion of bonds made pursuant to the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds».

(5) The Management committee is authorised to do all things necessary to amend the article of the share capital in order to record the change of share capital following an increase.

The Management committee is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendments in accordance with the law.

The Management committee may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting conversions.

Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorized unit capital, article 8 of the articles of incorporation shall be amended accordingly, and the Management committee will appoint a proxy to appear before notary in order to state the capital increase, the issue of new shares and the amendment to the articles of incorporation.

Sixth resolution

Pursuant to the foregoing resolution, it is decided to amend article 8 of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«Art. 8. Capital.

A) Subscribed capital: The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

B) Special authorised conversion capital: The Management committee is furthermore authorized to increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the conversion authorised share capital subject to the specific limits and conditions set out as follows:

1) Le Dufy Convertible Bonds authorized capital

(1) The subscribed share capital may only be increased on the Management committee's initiative by an amount of not more than € 5,332,500.- (five million three hundred thirty-two thousand five hundred euros), in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003» and the present shareholder's decisions, by creating and issuing such number of ordinary shares of EUR 25 (twenty-five euro) each as set out in the «Terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003» and being understood that:

(2) the authorisation will expire on the date fixed in the «Terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003»

(3) the Management committee is authorised to issue the new ordinary only to the following bondholders.

1) SCG STE MAURICE 2, S.à r.l.

2) CATALYST DUFY LLP

(4) the Management committee is specially authorised to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to bondholders on conversion of bonds made pursuant to the «Terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003».

2) Joliette Convertible Bonds authorized capital

(1) The subscribed share capital may only be increased on the Board's initiative by an amount of not more than € 9,768,750 (nine million seven hundred sixty-eight thousand and seven hundred fifty euros) in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds» and the present shareholder's decisions, by creating and issuing such number of ordinary shares of EUR 25 (twenty-five euro) each as set out by the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds», and being understood that:

(2) the authorisation will expire on the date fixed in the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds»,

(3) the Management committee is authorised to issue the new ordinary shares only to the following bondholders:

1) SCG STE MAURICE 2, S.à r.l.

2) CATALYST DUFY LLP

(4) the Management committee is specially authorised to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to bondholders on conversion of bonds made pursuant to the «Terms and conditions of the Joliette Convertible Bonds».

3) Common provisions

The Management committee is authorised to do all things necessary to amend the article of the share capital in order to record the change of share capital following an increase.

The Management committee is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendments in accordance with the law.

The Management committee may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting conversions.

Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorized unit capital, article 8 of the articles of incorporation shall be amended accordingly, and the Management committee will appoint a proxy to appear before notary in order to state the capital increase, the issue of new shares and the amendment to the articles of incorporation.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de SCG STE MAURICE 3, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), société à responsabilité limitée avec siège social sis 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, constituée par acte reçu le 23 décembre 2002, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 90.851.

L'assemblée est constituée des deux seuls associés de la société, SCG STE MAURICE 2, S.à r.l. (485 parts) et CATALYST DUFY LLP (15 parts), chacune représentées aux fins des présentes par Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexée au présent acte afin d'être soumises ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

Les associés décident de ratifier les novations intervenues: d'une part entre la Société et SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., et d'autre part, entre la Société et CATALYST DUFY LLP en date du 20 mai 2003, en vertu desquelles il a été mis fin aux termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy avec effet à la date des nouveaux termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy daté du 20 mai 2003, et décide par ailleurs d'approuver les nouveaux termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003.

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre 390.750 (trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante) obligations convertibles en contrepartie d'un prêt d'un montant de € 9.768.750,- (neuf millions sept cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros).

Ces obligations consistent en titres non négociables et ne peuvent être cédées que conformément aux conditions prescrites par la loi pour le transfert des parts sociales.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 390.750 (trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante) obligations convertibles les souscripteurs suivants, habilités à devenir propriétaires des parts sociales nouvelles de la Société sur simple demande de conversion de leurs obligations:

1) SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-cinq obligations convertibles	382.935
2) CATALYST DUFY LLP, Second Floor, 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, pour sept mille huit cent quinze obligations convertibles	7.815

Total: trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante obligations convertibles 390.750

Intervention, Souscription, libération

Après quoi les souscripteurs dont ci-dessus, représentés aux présentes par M. Patrick Van Hees en vertu des procurations susmentionnées,

déclarent souscrire ensemble aux 390.750 (trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante) obligations convertibles émises suite à la libération en espèces d'un prêt consenti à la Société d'un montant de € 9.768.750,- (neuf millions sept cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) aux termes de et selon les conditions définies dans une Convention d'Obligations Convertibles dite «Joliette Convertible Bonds» conclue entre la Société et les porteurs d'obligations actuels, sur approbation unanime des associés, à laquelle Convention il sera ci-après fait référence en tant que «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette».

Quatrième résolution

Les associés décident de charger le Conseil de Gérance de la Société de constater les demandes de conversion en accord avec les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette» et de réaliser effectivement la conversion.

Cinquième résolution

Les associés décident de créer un capital autorisé spécial de conversion de manière à refléter les conversions d'obligations.

Le Conseil de Gérance devra augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de conversion sous les conditions et limites spécifiques définies ci-dessous:

1° Le capital souscrit ne peut être augmenté à par le Conseil de Gérance qu'à concurrence d'un montant ne pouvant excéder € 9.768.750,- (neuf millions sept cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros), et ce dans la stricte observance des termes et conditions stipulés dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette» et les présentes décisions des associés, par la création et l'émission d'autant de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune qu'il est établi dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette», et étant entendu que:

2° L'autorisation expire à la date fixée dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette»,

3° Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre les nouvelles parts sociales aux associés suivants:

1) SCG STE MAURICE 2, S.à r.l.

2) CATALYST

4° Le Conseil de Gérance pourra émettre les nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes de temps en temps et la souscription est réservée exclusivement aux obligataires lors de la conversion des obligations conformément aux «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette».

5° Le Conseil de Gérance est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la modification de l'article concernant le capital social pour enregistrer le changement du capital social suite à une augmentation effectuée.

Le Conseil de Gérance a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de telles modifications en conformité avec la loi.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant ou agent de la Société dûment autorisés ou à toute autre personne dûment autorisée le devoir d'accepter les conversions.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 8 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue et le Conseil désignera un mandataire aux fins de comparaître devant notaire pour faire constater l'augmentation de capital, l'émission de nouvelles parts sociales et les modifications aux statuts.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Capital.

A) Capital souscrit: Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

B) Capital autorisé spécial de conversion: Le Conseil de Gérance devra augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de conversion sous les conditions et limites spécifiques définies ci-dessous:

1) Capital autorisé relatif aux Obligations Convertibles Le Dufy:

1° Le capital souscrit ne peut être augmenté par le Conseil de Gérance qu'à concurrence d'un montant ne pouvant excéder € 5.332.500,- (cinq millions trois cent trente-deux mille et cinq cents euros), et ce dans la stricte observance des termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003 et les présentes décisions des associés, par la création et l'émission d'autant de nouvelles parts sociales ordinaires de 25,- (vingt-cinq euros) chacune qu'il est stipulé dans les termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003, et étant entendu que:

2° L'autorisation expire à la date stipulée dans les termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003.

3° Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales exclusivement aux associés suivants:

1) SCG STE MAURICE 2, S.à r.l.

2) CATALYST DUFY LLP

4° Le Conseil de Gérance pourra émettre les nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes de temps en temps et la souscription est réservée exclusivement aux obligataires lors de conversion des obligations conformément aux termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003.

2) Capital autorisé relatifs aux Obligations Convertibles Joliette:

6° Le capital souscrit ne peut être augmenté à par le Conseil de Gérance qu'à concurrence d'un montant ne pouvant excéder € 9.768.750,- (neuf millions sept cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros), et ce dans la stricte observance des termes et conditions stipulés dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette» et les présentes décisions des associés, par la création et l'émission d'autant de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune qu'il est établi dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette», et étant entendu que:

7° L'autorisation expire à la date fixée dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette»;

8° Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre les nouvelles parts sociales aux associés suivants:

1) SCG STE MAURICE 2, S.à r.l.

2) CATALYST

9° Le Conseil de Gérance pourra émettre les nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes de temps en temps et la souscription est réservée exclusivement aux obligataires lors de la conversion des obligations conformément aux «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette».

3) Dispositions communes:

Le Conseil de Gérance est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la modification de l'article concernant le capital social pour enregistrer le changement du capital social suite à une augmentation effectuée.

Le Conseil de Gérance a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de telles modifications en conformité avec la loi.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant ou agent de la Société dûment autorisés ou à toute autre personne dûment autorisée le devoir d'accepter les conversions.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 8 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue et le Conseil désignera un mandataire aux fins de comparaître devant notaire pour faire constater l'augmentation de capital, l'émission de nouvelles parts sociales et les modifications aux statuts.»

Plus aucun point n'étant porté à l'ordre du jour, l'assemblée a été déclarée close.

En foi de quoi le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, date qu'en tête. Et l'acte ayant été lu au comparant, ledit mandataire a signé ledit acte en minute avec Nous, notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du comparant dont ci-dessus, le présent acte est dressé en langue anglaise et suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande dudit comparant et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 139S, fol. 38, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(046526.3/211/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SCG STE MAURICE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.851.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

J. Elvinger.

(046530.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**W.T.M. S.A., Société Anonyme,
(anc. W.T.M. HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.520.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

W.T.M. S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(050474.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.612.

In the year two thousand three, on the eleventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on December 19, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 145 of February 12, 2003, inscribed at trade register Luxembourg section B number 90.612.

The meeting is composed by the sole member, SCG EURO MAURICE PARTNERS, LLC, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 591 West Putman Avenue, Greenwich, CT 06830 USA, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

First resolution

The sole member decides to ratify the novation agreement entered into between the company and SQF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, L.P. on May 20, 2003 pursuant to which the terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds have been terminated with effect as from the execution of the new terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003 and further decides to approve the new terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003.

Second resolution

The sole member decides to issue 382,935 (three hundred eighty-two thousand and nine hundred thirty-five) convertible bonds as consideration for a loan amounting to € 9,573,375 (nine million five hundred seventy-three thousand and three hundred seventy-five euros).

They consist in non-negotiable securities, and may be transferred only in accordance with the terms and conditions provided for in the law for the shares.

Third resolution

Having stated the part renunciation by SCG EURO MAURICE PARTNERS, LLC, prenamed sole shareholder, to its preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the 382,935 (three hundred eighty-two thousand and nine hundred thirty-five) convertible bonds the Cayman Islands company SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, LP subscriber able to become owner of new shares of the Company on single bond conversion's request:

Intervention - Subscription

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declared to subscribe to the 382,935 (three hundred eighty-two thousand and nine hundred thirty-five) convertible bonds, issued on payment in cash of a loan to the Company amounting to € 9,573,375 (nine million five hundred seventy-three thousand and three hundred seventy-five euros) and on terms of and pursuant to the Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds concluded between the Company and the current bondholders, with unanimous consent of the shareholders, Agreement to which it will be referred as the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds».

Fourth resolution

The sole member decides to charge the Management committee of the Company to state the conversion's request in accordance with the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds» and to carry out the conversion.

Fifth resolution

The sole member decides to create a special conversion authorised share capital in order to reflect the bond's conversions.

The Management committee will increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the conversion authorised share capital subject to the specific limits and conditions set out as follows:

(1) The subscribed share capital may only be increased on the Board's initiative by an amount of not more than € 9,573,375 (nine million five hundred seventy-three thousand and three hundred seventy-five euros) in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds» and the present shareholder's decisions, by creating and issuing such number of ordinary shares of EUR 25 (twenty-five euro) each as set out by the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds» and being understood that:

(2) the authorisation will expire on the date fixed in the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds»;

(3) the Management committee is authorised to issue the new ordinary shares only in favour of the Cayman Islands company SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, LP.

(4) the Management committee is specially authorised to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to bondholders on conversion of bonds made pursuant to the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds».

(5) The Management committee is authorised to do all things necessary to amend the article of the share capital in order to record the change of share capital following an increase.

The Management committee is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendments in accordance with the law.

The Management committee may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting conversions.

Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorized unit capital, article 8 of the articles of incorporation shall be amended accordingly, and the Management committee will appoint a proxy to appear before notary in order to state the capital increase, the issue of new shares and the amendment to the articles of incorporation.

Sixth resolution

Pursuant to the foregoing resolution, it is decided to amend article 8 of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«Art. 8. Capital.

A) Subscribed capital: The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

B) Special authorised conversion capital: The Management committee is furthermore authorized to increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the conversion authorised share capital subject to the specific limits and conditions set out as follows:

1) Le Dufy Convertible Bonds authorized capital:

(1) The subscribed share capital may only be increased on the Management committee's initiative by an amount of not more than € 5,172,525 (five million one hundred seventy-two thousand and five hundred twenty-five euros), in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003» and the present shareholder's decisions, by creating and issuing such number of ordinary shares of EUR 25 (twenty-five euro) each as set out in the «Terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003», and being understood that:

(2) the authorisation will expire on the date fixed in the «Terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003.»;

(3) the Management committee is authorised to issue the new ordinary shares only in favour of the Cayman Islands company SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, LP.

(4) the Management committee is specially authorised to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to bondholders on conversion of bonds made pursuant to the «Terms and conditions of the Le Dufy Convertible Bonds dated May 20, 2003».

2) Joliette Convertible Bonds authorized capital:

(1) The subscribed share capital may only be increased on the Board's initiative by an amount of not more than € 9,573,375 (nine million five hundred seventy-three thousand and three hundred seventy-five euros) in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds» and the present shareholder's decisions, by creating and issuing such number of ordinary shares of EUR 25 (twenty-five euro) each as set out by the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds» and being understood that:

(2) the authorisation will expire on the date fixed in the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds»;

(3) the Management committee is authorised to issue the new ordinary shares only in favour of the Cayman Islands company SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, LP.

(4) the Management committee is specially authorised to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to bondholders on conversion of bonds made pursuant to the «Terms and Conditions of the Joliette Convertible Bonds».

3) Common provisions:

The Management committee is authorised to do all things necessary to amend the article of the share capital in order to record the change of share capital following an increase.

The Management committee is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendments in accordance with the law.

The Management committee may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting conversions.

Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorized unit capital, article 8 of the articles of incorporation shall be amended accordingly, and the Management committee will appoint a proxy to appear before notary in order to state the capital increase, the issue of new shares and the amendment to the articles of incorporation.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit une traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., ci-après la «Société» ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 145 du 12 février 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 90.612.

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société à responsabilité limitée SCG EURO MAURICE PARTNERS, LLC, société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 591 West Putman Avenue, Greenwich, CT 06830 USA, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de ratifier la novation intervenue entre la Société et SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS L.P. en date du 20 mai 2003, en vertu duquel il a été mis fin aux termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy avec effet à la date des nouveaux termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy daté du 20 mai 2003, et décide par ailleurs d'approuver les nouveaux termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 382.935 (trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-cinq) obligations convertibles, en contrepartie d'un prêt d'un montant de 9.573.375,- (neuf millions cinq cent soixante-treize mille trois cent soixante-quinze euros).

Ces obligations consistent en titres non négociables et ne peuvent être cédées que conformément aux conditions prescrites par la loi pour le transfert des parts sociales.

Troisième résolution

Ayant constaté la renonciation par SCG EURO MAURICE PARTNERS, LLC, associé unique à son droit préférentiel de souscription, l'associé unique décide d'admettre à la souscription des 382.935 (trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-cinq) obligations convertibles le souscripteur, une société des Iles Cayman dénommée SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, LP, pouvant dès lors devenir propriétaire de nouvelles parts de la Société sur simple demande de conversion de ses obligations:

Intervention, Souscription, libération

Après quoi le souscripteur, représentés aux présentes par M. Patrick Van Hees en vertu des procurations susmentionnées,

déclare souscrire les 382.935 (trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-cinq) obligations convertibles émises suite à la libération en espèces d'un prêt consenti à la Société d'un montant de € 9.573.375,- (neuf millions cinq cent soixante-treize mille trois cent soixante-quinze euros) aux termes de et selon les conditions définies dans une Convention d'Obligations Convertibles dite «Joliette Convertible Bonds» conclue entre la Société et les porteurs d'obligations actuels, sur approbation unanime des associés, à laquelle Convention il sera ci-après fait référence en tant que «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette».

Quatrième résolution

Les associés décident de charger le Conseil de Gérance de la Société de constater les demandes de conversion en accord avec les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette» et de réaliser effectivement la conversion.

Cinquième résolution

Les associés décident de créer un nouveau capital autorisé spécial de conversion de manière à refléter les conversions d'obligations.

Le Conseil de Gérance devra augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de conversion sous les conditions et limites spécifiques définies ci-dessous:

1° Le capital souscrit ne peut être augmenté à par le Conseil de Gérance qu'à concurrence d'un montant ne pouvant excéder € 9.573.375,- (neuf millions cinq cent soixante-treize mille trois cent soixante-quinze euros), et ce dans la stricte observance des termes et conditions stipulés dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette» et les présentes décisions des associés, par la création et l'émission d'autant de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune qu'il est établi dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette», et étant entendu que:

2° L'autorisation expire à la date fixée dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette»,

3° Le Conseil de Gérance n'est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales qu'à la société des Iles Cayman SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, LP

4° Le Conseil de Gérance pourra émettre les nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes de temps en temps et la, souscription est réservée exclusivement aux obligataires lors de la conversion des obligations conformément aux «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette».

5° Le Conseil de Gérance est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la modification de l'article concernant le capital social pour enregistrer le changement du capital social suite à une augmentation effectuée.

Le Conseil de Gérance a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de telles modifications en conformité avec la loi.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant ou agent de la Société dûment autorisés ou à toute autre personne dûment autorisée le devoir d'accepter les conversions.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 8 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue et le Conseil désignera un mandataire aux fins de comparaître devant notaire pour faire constater l'augmentation de capital, l'émission de nouvelles parts sociales et les modifications aux statuts.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Capital.

A) Capital souscrit: Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

B) Capital autorisé spécial de conversion: Le Conseil de Gérance devra augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de conversion sous les conditions et limites spécifiques définies ci-dessous

1) Capital autorisé relatif aux Obligations Convertibles Le Dufy:

1° Le capital souscrit ne peut être augmenté par le Conseil de Gérance qu'à concurrence d'un montant ne pouvant excéder € 5.172.525,- (cinq millions cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq euros), et ce dans la stricte observance des termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003 et les présentes décisions des associés, par la création et l'émission d'autant de nouvelles parts sociales ordinaires de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune qu'il est stipulé dans les termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003, et étant entendu que:

2° L'autorisation expire à la date stipulée dans les termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003.

3° Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales exclusivement à la société des Iles Cayman SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, LP

4° Le Conseil de Gérance pourra émettre les nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes de temps en temps et la souscription est réservée exclusivement aux obligataires lors de conversion des obligations conformément aux termes et conditions de l'Emprunt Obligataire Convertible Le Dufy du 20 mai 2003.

2) Capital autorisé relatifs aux Obligations Convertibles Joliette:

1° Le capital souscrit ne peut être augmenté par le Conseil de Gérance qu'à concurrence d'un montant ne pouvant excéder € 9.573.375,- (neuf millions cinq cent soixante-treize mille trois cent soixante-quinze euros), et ce dans la stricte observance des termes et conditions stipulés dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette» et les présentes décisions des associés, par la création et l'émission d'autant de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune qu'il est établi dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette», et étant entendu que:

2° L'autorisation expire à la date fixée dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette»,

3° Le Conseil de Gérance n'est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales qu'à la société des Iles Cayman SOF-VI INTERNATIONAL HOLDINGS, LP

4° Le Conseil de Gérance pourra émettre les nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes de temps en temps et la souscription est réservée exclusivement aux obligataires lors de la conversion des obligations conformément aux «Termes et Conditions des Obligations Convertibles Joliette».

3) Dispositions communes:

Le Conseil de Gérance est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la modification de l'article concernant le capital social pour enregistrer le changement du capital social suite à une augmentation effectuée.

Le Conseil de Gérance a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de telles modifications en conformité avec la loi.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant ou agent de la Société dûment autorisés ou à toute autre personne dûment autorisée le devoir d'accepter les conversions.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 8 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue et le Conseil désignera un mandataire aux fins de comparaître devant notaire pour faire constater l'augmentation de capital, l'émission de nouvelles parts sociales et les modifications aux statuts.»

Plus aucun point n'étant porté à l'ordre du jour, l'assemblée a été déclarée close.

En foi de quoi le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, date qu'en tête. Et l'acte ayant été lu au comparant, ledit mandataire a signé ledit acte en minute avec Nous, notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du comparant dont ci-dessus, le présent acte est dressé en langue anglaise et suivi d'une traduction en langue française. Sur demande dudit comparant et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 139S, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(046532.3/211/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.612.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

J. Elvinger.

(046535.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

5M EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.264.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050468.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ITALGAMMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.993.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050469.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

COBRA TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.159.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050470.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

MASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.477.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 mars 2003

1. L'Assemblée Générale accepte la démission du gérant Mme Frédérique Vigneron avec effet au 31 mars 2003.

2. En son remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer comme gérant:

- Mme Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Pour MASI, S.à r.l.

LMC GROUP S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050548.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 5 mai 2003 au siège social

La liste des personnes autorisées à signer au nom de la société, telle qu'arrêtée au 5 mai 2003, se compose comme suit avec effet de ce jour:

- *Signature A:*

M. Canepa,
J. Dejans,
J.M. Di Cino,
G. Jacquet,
N. Mager,
H.J.J. Moors.

- *Signature B:*

D. Brettnacher,
C.E. Cottier-Johansson,
C. Deltenre,
R. De Luca,
L. De Mets,
M. Gilotti,
K. Goorts,
C. Girardeaux,
S. Hutin,
V. Marchegiani Cunche,
F. Montanari,
A. Paulissen,
J. Rossi,
F. Spadoni,
M. Thibal,
P.L. Tomassi
S. van den Broek.

Il y a toujours deux signatures requises dont au moins une de la catégorie A.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Certifié sincère et conforme
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050466.3//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SOGA, SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 19.081.

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 10 juillet 2003 que les personnes ci-après relevées ont été nommées administrateurs de la société anonyme SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION, en abrégé SOGA. Le conseil d'administration se compose par la suite de:

- Monsieur Fernand Simon, demeurant à Strassen, Président;
- Monsieur Alphonse Ley, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué;
- Monsieur Roland Frising, demeurant à Roodt/Syre, administrateur;
- Monsieur Gilbert Lentz, demeurant à Gilsdorf, administrateur.

A été nommé Commissaire aux comptes, Monsieur Bernard Ley demeurant à Bérelange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2003.

A. Ley / F. Simon

Administrateur-délégué / Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08421. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050576.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

INNOCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 52.694.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03984, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOCLEAN S.A.

Signature

(050473.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

INNOCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 52.694.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Leudelange le 15 juillet 2003

L'Assemblée renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué
- Monsieur Jean-Michel Bianchi
- Monsieur Damien Aps

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale renouvelle à la fonction de commissaire la société:

- DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOCLEAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050497.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 50,000.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.258.

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of July at 9.15 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered in Luxembourg trade and Companies Register at section B under number 94.258, incorporated by deed enacted on 6 June 2003, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; whose articles have never been amended.

The meeting is presided by Mr Jean-François Findling, attorney-at-law with professional address in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares of USD 50,- (fifty United States Dollars) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 475,000,000 (four hundred and seventy-five million United States Dollars) so as to raise it from USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 475,050,000 (four hundred and seventy-five million and fifty thousand United States Dollars) by the issue of 9,500,000 (nine million and five hundred thousand) new shares with a par value of USD 50 (fifty United States Dollars) in favour of HIRAM WALKER & SONS LIMITED (the «Contributor»);

2.- Subscription and payment of all the 9,500,000 (nine million and five hundred thousand) new shares by the Contributor by way of a contribution in kind of all the shares it holds in HIRAM WALKER & SONS (UK) LIMITED («HWS (UK) Ltd») amounting to USD 475,000,000 (four hundred and seventy-five million United States Dollars);

3.- Statement of valuation of the managers of the Company;

4.- Amendment of section VI of the Articles of Association of the Company in order to reflect the passing of the above resolutions.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital by an amount of USD 475,000,000 (four hundred and seventy-five million United States Dollars) so as to raise it from USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 475,050,000 (four hundred and seventy-five million fifty thousand United States Dollars) by the issue of 9,500,000 (nine million five hundred thousand) new shares with a par value of USD 50 (fifty United States Dollars) each to be subscribed to and paid up by the Contributor. The share issue is done by way of a rights issue so that shares are issued in respect of and in proportion to the existing shareholdings. The whole is fully paid up by way of a contribution in kind of the 475,000,000 US Dollar Shares of nominal value USD 1 each and the 2 Sterling Shares of nominal value £ 1 (one Pound) each held by the Contributor in HWS (UK) Ltd, a UK incorporated company, being valued at USD 475,000,000 (four hundred and seventy-five million United States Dollars), in accordance with a share contribution agreement dated 14 July 2003 entered into between the Company and the Contributor (hereinafter the «Share Contribution Agreement»).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 9,500,000 (nine million and five hundred thousand) new shares referred to above, which are issued by way of a rights issue so that shares are issued in respect of and in proportion to the existing shareholdings, by its contribution in kind of all the shares it holds in HWS (UK) Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at The Pavilions, Bridgwater Road, Bedminster Down, Bristol, BS13 8AR, United Kingdom.

Subscription - Payment

The Contributor declares to subscribe to 9,500,000 (nine million and five hundred thousand) new shares in the Company, issued by way of a rights issue so that shares are issued in respect of and in proportion to the existing shareholdings.

These shares are paid-up by the contribution of all its shares in HWS (UK) Ltd as described below.

Description of the contribution

The contribution concerns 475,000,000 US Dollar Shares of nominal value USD 1 each and 2 Sterling Shares of nominal value £ 1 (one Pound) each in the share capital of HWS (UK) Ltd (a UK incorporated company), representing all the issued shares of HWS (UK) Ltd, such as detailed in the Share Contribution Agreement.

Evaluation

The fair net value of this contribution in kind is USD 475,000,000 (four hundred and seventy-five million United States Dollars), i.e. 425,362,495 at today's rate. Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing a copy of the Share Contribution Agreement, a copy of the Stock Transfer Form showing the ownership of the shares by the Contributor, and a copy of the most recent interim balance sheet of the HWS (UK) Ltd (which as at today's date remains unchanged) duly signed by its manager(s).

Effective implementation of the contributions

According to the terms and conditions set forth under the Share Contribution Agreement, the Contributor shall take all the necessary steps to fulfil all the formalities and actions in order to implement the Share Contribution Agreement.

Third resolution

The shareholder then hears the board of managers of the Company, such as duly represented by Mr Patrick Van Hees, residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, in accordance with the stipulations of the statement of contribution value established by the managers on 14 July 2003.

The managers acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

All these declarations and confirmations have been registered and signed in a deed of statement of contribution value dated 14 July 2003.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions having been fully carried out, it is resolved to amend section VI of the Articles of Association to read as follows:

«VI. Share capital - The share capital of the Company is set at USD 475,050,000 (four hundred and seventy-five million and fifty thousand United States Dollars), represented by 9,501,000 issued shares, each of USD 50 (fifty United States Dollars).»

Pro rata contribution tax payment - Exemption request

Regarding the shares in HWS (UK) Ltd and considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by the contribution of at least 65% (sixty-five per cent) of all outstanding shares of a financial stock company («société de capitaux») having its registered office in an EU member state for an amount of USD 475,000,000, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on the basis of article 4-2 (four-two) of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception, for the companies which shares are contributed that have their registered office in an EU member state as indicated above.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand euros (7,000.-).

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le seize juillet à neuf heures quinze du matin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, en cours d'immatriculation, constituée par acte authentique le 6 juin 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; dont les statuts n'ont jamais été amendés.

L'Assemblée est présidée par Maître Jean-François Findling, avocat, domicilié professionnellement au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient figurent sur une liste de présence. Cette liste et procuration, signées par les personnes présentes et par le notaire, doivent être annexées à la présente en vue d'être enregistrées.

II.- Selon la liste de présence, les 1.000 (mille) parts de 50 USD (cinquante dollars US) chacune, représentant l'ensemble du capital de la Société, sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour, questions sur lesquelles l'associé déclare avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 475.000.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions de dollars US), si bien qu'il passe de 50.000 USD (cinquante mille dollars US) à 475.050.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions et cinquante mille dollars US) par l'émission de 9.500.000 (neuf millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars US) en faveur de HIRAM WALKER & SONS LIMITED (l'apporteur);

2.- Souscription et paiement des 9.500.000 (neuf millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales par l'apporteur au moyen d'un apport en nature de toutes les parts sociales qu'il détient dans HIRAM WALKER & SONS (UK) LIMITED («HWS (UK) Ltd») d'un montant de 475.000.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions de dollars US);

3.- Déclaration de la valeur d'apport par les gérants de la Société;

4.- Amendement de la section VI des statuts de la Société afin de refléter les délibérations prises ci-dessus.

Après approbation des points ci-dessus par l'associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 475.000.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions de dollars US), si bien qu'il passe de 50.000 USD (cinquante mille dollars US) à 475.050.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions et cinquante mille dollars US) par l'émission de 9.500.000 (neuf millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars US) chacune qui doivent être souscrites et payées par l'apporteur. L'émission de parts sociales s'accomplit par le moyen d'un «rights issue» si bien que les parts sociales sont émises dans le respect et en proportion des participations existantes. L'ensemble est entièrement payé par un apport en nature des 475.000.000 dollars US parts sociales d'une valeur nominale de 1 dollar US chacune et de 2 parts sociales d'une valeur nominale de 1 £ (un pound) chacune détenue par l'apporteur dans HWS (UK) Ltd, une société anonyme britannique, évaluée à 475.000.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions de dollars US), selon un contrat d'apport

de parts sociales en date du 14 juillet 2003 conclu entre la Société et l'apporteur (ci-dessous le «contrat d'apport de parts sociales»).

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'apporteur des 9.500.000 (neuf millions et cinq cent mille) nouvelles parts sociales dont il est question ci-dessus, qui ont été émises par le moyen d'un «rights issue» si bien que les parts sociales sont émises dans le respect et en proportion des participations existantes, par l'apport en nature de toutes les parts sociales qu'il détient dans HWS (UK) Ltd, une société anonyme britannique, domiciliée au The Pavilions, Bridgwater road, Bedminster Down, Bristol, BS13 8AR, United Kingdom.

Souscription - Paiement

L'apporteur déclare souscrire aux 9.500.000 (neuf millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales de la Société, émises par le moyen d'un «rights issue» si bien que les parts sociales sont émises dans le respect et en proportion des participations existantes.

Ces parts sociales sont payées par l'apport de toutes ses actions dans HWS (UK) Ltd comme décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport concerne 475.000.000 USD de parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune et de 2 parts sociales d'une valeur nominale de 1 £ (un pound) chacune dans le capital social de HWS (UK) Ltd (une société anonyme britannique), représentant l'ensemble des parts sociales émises par HWS (UK) Ltd, tel que décrit dans le contrat d'apport de parts sociales.

Evaluation

La valeur nette de cette participation en nature est de 475.000.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions de dollars US), soit 425.362.495,- au cours du jour. Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur d'apport.

Preuve de l'existence de la participation

Une preuve de l'existence de la participation a été transmise au notaire soussigné par la production d'une copie du contrat d'apport de parts sociales, une copie du formulaire de transfert de stock montrant la propriété des actions par l'apporteur, et une copie du plus récent bilan intermédiaire de HWS (UK) Ltd (qui n'a pas changé depuis) dûment signé par ses gérant(s).

Mise en oeuvre effective de l'apport

Selon les termes et les conditions fixées au quatrième point du contrat d'apport de parts sociales, l'apporteur doit prendre toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement des formalités et actes visant à mettre en oeuvre le contrat d'apport de parts sociales.

Troisième résolution

L'associé entend ensuite le conseil des gérants de la Société, dûment représenté par M. Patrick Van Hees, domicilié au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, selon les stipulations de la déclaration de valeur d'apport établie par les gérants le 14 juillet 2003.

Les gérants reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilités, légalement engagés comme gérants de la Société en raison de participation en nature ci-dessus, sont expressément d'accord avec la description de la participation, avec sa valeur, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Toutes ces déclarations et confirmations ont été enregistrées et signées dans un acte authentique de déclaration de valeur d'apport datée du 14 juillet 2003.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, les apports ayant été entièrement libérés, il a été décidé d'amender la section VI des statuts comme suit:

«VI. Capital social - Le capital social de la Société est fixé à 475.050.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions cinquante mille dollars US), représenté par 9.501.000 parts sociales émises, de 50 USD (cinquante dollars US) chacune.»

Paiement du droit d'apport au pro rata - Demande d'exonération

Au regard des parts sociales de HWS (UK) Ltd et considérant que ceci concerne l'augmentation du capital social d'une Société luxembourgeoise par l'apport d'au moins 65% (soixante-cinq pour cents) de toutes les parts sociales d'une Société de capitaux domiciliée dans un Etat membre de l'Union Européenne pour un montant de 475.000.000 USD, la Société demande expressément l'exonération du paiement du droit d'apport au pro rata sur la base de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui établit un taux fixe de la taxe de perception, pour les Sociétés dont les parts sociales sont apportées et ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne comme indiqué ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille euros (7.000,-).

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-F. Findling, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 139S, fol. 76, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046685.3/211/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.258.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

J. Elvinger.

(046686.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.178.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050471.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

AUTOMAT' SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».

R. C. Luxembourg B 25.598.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTOMAT' SERVICES, S.à r.l.

Signature

(050472.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ZIBAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 85.255.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

ZIBAN HOLDING S.A.

J.-M. Heitz / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(050478.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

**YPOQU HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. PANNGRAIN S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.957.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour YPOQU HOLDING S.A. (anc. PANNGRAIN S.A.)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(050566.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**YPOQU HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. PANNGRAIN S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.957.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour YPOQU HOLDING S.A. (anc. PANNGRAIN S.A.)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(050567.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**YPOQU HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. PANNGRAIN S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.957.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour YPOQU HOLDING S.A. (anc. PANNGRAIN S.A.)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(050568.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**YPOQU HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. PANNGRAIN S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.957.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour YPOQU HOLDING S.A. (anc. PANNGRAIN S.A.)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(050570.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

TOMITROIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.241.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de TOMITROIS S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 70.000,- (soixante-dix mille Euros), représenté par 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juillet à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième jeudi du mois de juillet 2005 à 15.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille cinq cents Euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Andrea Giovanni Carini, trois cent cinquante actions.	350
2.- Monsieur Umberto Cerasi, trois cent cinquante actions.	350
Total: sept cents actions.	<u>700</u>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 70.000,- (soixante-dix mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs pour une période de trois ans:
 - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant à Luxembourg.
 - c) Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 Monsieur Marco Cameroni est en outre nommé Président du Conseil d'Administration.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de trois ans: Monsieur Claude Weis, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.G. Carini, U. Cesari, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 18CS, fol. 32, case 3. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(050551.3/211/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

NULUX NUKEM LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 12.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050475.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PROJECT THREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 86.324.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

PROJECT THREE S.A.

A. Schaus / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(050479.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FINAMI 443 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

FINAMI 443 HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050572.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

NOVELIA SENIOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 69.652.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03988, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELIA SENIOR SERVICES S.A.

Signature

(050476.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

NOVELIA SENIOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 69.652.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Leudelange le 15 juillet 2003

L'Assemblée Générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Madame Agnès Coudurier
- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué
- Monsieur Damien Aps

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale renouvelle à la fonction de commissaire de la société:

- DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELIA SENIOR SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050493.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.535.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 juillet 2003 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire de la catégorie A, Madame Laetitia Vandegaer, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à cinq, dont 2 de la catégorie A et 3 de la catégorie B.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050553.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

INVESTCOLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 85.686.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de INVESTCOLUX S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(050557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

IMMOBILIERE BOCETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 31.723.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Signature.

(050477.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

IMMOBILIERE BOCETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 31.723.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Signature.

(050480.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

COMPASS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg B 79.735.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

S. Delonnoy.

(050554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

PARTAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.120.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

PARTAK S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050574.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

WASHINGTONOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.561.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2003*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Schaus Adrien sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

WASHINGTONOVA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050569.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

46074

GREENWILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.874.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 juillet 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050552.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BACON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.890.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 25 juillet 2003 a pris acte de la démission de la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. de ses fonctions de Commissaire aux Comptes et a nommé en son remplacement la société FIDIREVISA S.A. avec siège social à Via Pioda 14, 6901 Lugano, Suisse à partir de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2005.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire aux comptes sortant pour son mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050555.3/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ALIENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.597.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires

tenu au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2003

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

ALIENOR S.A.

A. Schaus / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050571.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

PENKINS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.194.

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PENKINS INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 23 septembre 1998. La société est inscrite au registre de commerce sous le numéro B 65.194.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Grosrenaud, consultant, demeurant à Castanet Tolosan (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Fourquin, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Acceptation de la démission des trois (3) administrateurs actuellement en fonction et nomination de trois (3) nouveaux administrateurs.

2) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Johan Dejans, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, et de la société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, des postes d'administrateurs de la société, et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, avec effet à ce jour:

- Monsieur Pierre Delandmeter, avocat, né à Uccle (Belgique) le 26 mars 1959, demeurant à L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

- Monsieur Patrick Grosrenaud, consultant, né à Sidi-Bel-Abbes (Algérie) le 15 juin 1957, demeurant à F-31320 Castanet Tolosan, 4, passage Alberto Moravia.

- Monsieur Jean-Marie Fourquin, consultant, né à Reims (France) le 16 octobre 1948, demeurant à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société à responsabilité limitée ING TRUST SERVICES LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, avec à effet ce jour, la société à responsabilité limitée ELPERS & C° REVISEURS D'ENTREPRISES, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 74.348.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice en l'an deux mille huit.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Grosrenaud, G. Jacquet, J.-M. Fourquin, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 août 2003, vol. 467, fol. 8, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2003.

A. Lentz.

(050697.3/221/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

TRX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 78.842.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Signature.

(050594.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

TRX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 78.842.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé et gérant unique pour l'approbation des comptes annuels

au 31 décembre 2002

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002;
- de reporter la perte de l'exercice 2002 sur les exercices suivants;
- de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2002 dépassant les trois quarts du capital social de la société;

- de donner décharge au gérant TRX INC. pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour TRX LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050599.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

SCER LONDON RESIDENTIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.650.

Following the annual general meeting held on 28 May, 2003, the board of directors is comprised as follows:

Board of Directors:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore Jr.

The Company is bound by the sole signature of any one director.

On Behalf of SCER LONDON RESIDENTIAL HOLDINGS S.A.

Signature

Director

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2003, le conseil d'administration est composé comme suit:

Conseil d'administration:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- A. Richard Moore Jr.

La Société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Au nom de SCER LONDON RESIDENTIAL HOLDINGS S.A.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02304. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050593.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BIANCHI VENDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 73.454.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 juillet 2003 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission de la société FIDIREVISA S.A. en ses fonctions de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2003. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, Mesdames Nicole Thommes et Andrea Dany, toutes les deux domiciliées professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à cinq.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050556.3/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.127.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050577.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.127.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050578.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050579.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.127.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050581.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

IMMOSER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.788.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 juillet 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050558.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

KANTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.994.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 juillet 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050559.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ANCAMICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 88.164.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 juillet 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050560.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

DEFENDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.324.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 juillet 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050561.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

REINERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 48, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 65.042.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de REINERT, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(050562.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

EURO-CONNECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue J.-P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 47.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de EURO-CONNECT S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(050563.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

PROLINGUA INTERNATIONAL LANGUAGE CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 44.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de PROLINGUA ILC S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(050564.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BIPIELLE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.575.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way, effective March 18, 2003

It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Aldro Brunella as a Director of the company.
- to co-opt Mr Roberto Zambelli as a Director in replacement of Mr Aldo Brunella.
- Mr Roberto Zambelli will terminate his predecessor's mandate.
- to propose to the next General Meeting of shareholders to ratify the co-option of Mr Roberto Zambelli as a Director.

Certified true extract

On behalf of BIPIELLE INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03166. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050580.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.
